

## Trois critiques du Grenelle II de l'environnement consacré à la Précarité Energétique.

### 1. Des mesures ciblées sur la base électorale de l'UMP ?

La lecture du document produit par le groupe de travail réuni dans le cadre du Grenelle II de l'environnement sur le thème de la précarité énergétique (voir rapport joint), remis au gouvernement français en janvier 2010, pose des questions dont la moindre n'est pas de savoir **pourquoi les préconisations les plus importantes faites par ce groupe d'experts associatifs et techniques, qui tendent à la mise en place d'un programme ambitieux de financement public à hauteur de 2 milliards d'Euros pour l'aide aux travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements, devraient se concentrer sur une cible prioritaire composée de 300 000 à 550 000 ménages sélectionnés parmi « les propriétaires occupants du parc privé en maison individuelle »** (cf. page 9). Quand le même rapport nous apprend que ces ménages sont issus des 2 200 000 ménages du premier quartile de revenu sur un total de 3 200 000 familles frappées par cette forme de précarité dont la gravité et la progression constante inquiètent à juste titre (encore qu'on ne s'interroge pas suffisamment sur ses causes économiques comme on le verra plus loin).

Cette première question se pose, avant toute autre considération, en raison même du profil des ménages auxquels il conviendrait selon les auteurs de ce rapport de réserver en priorité ces aides publiques, puisque à les observer de près on constate, non sans incrédulité, qu'ils correspondent exactement à une composante de la « *base électorale du sarkozysme* » :

- **ce sont des propriétaires occupants de leur logement ;**
- **âgés de plus de 60 ans ;**
- **habitant en zone rurale ou petites agglomérations** (cf. tableau page 8).

Le trouble ressenti à la lecture de ces recommandations, qu'on ne peut manquer de qualifier de "baroques" au regard des exigences de l'égalité républicaine, s'explique en particulier parce que les préconisations de ce groupe d'expert réuni dans le cadre du Grenelle II, dont les travaux ont été co-animés par la Fondation Abbé Pierre, excluent de cette mesure rien moins qu'un million de ménages, pourtant frappés par les mêmes graves difficultés, mais dont les caractéristiques diffèrent sensiblement du groupe défini comme prioritaire en ce sens que ces laissés pour compte de ce programme d'aides aux travaux d'amélioration de l'habitat sont des locataires du secteur privé ou public habitant les grandes agglomérations.

L'embarras qui s'empare du lecteur dès les premières pages de ce document se renforce au fil des paragraphes et devient un véritable sujet d'inquiétude. On cherche alors à comprendre ce qui a bien pu se passer au sein de ce « groupe de travail » réunissant des experts associatifs, des représentants des organismes publics chargés de l'habitat et des cadres du secteur de l'énergie.

Pour comprendre, il faudrait se rappeler qu'il s'est agi avant tout dans cette affaire de répondre à la demande d'un gouvernement cornaqué par l'UMP. Cette même UMP dont l'expérience nous montre qu'elle ne se distingue pas précisément pour sa pratique du "fair-play républicain" et qui est plutôt du genre à systématiser la "déloyauté d'Etat". Moyennant quoi elle cède volontiers à la tentation de satisfaire d'abord sa clientèle électorale<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On se référera ici à la baisse de la TVA offerte aux restaurateurs sans contreparties satisfaisant l'intérêt général ; de même que le bouclier fiscal accordé aux plus riches sans que cette mesure ne coïncide avec un quelconque bénéfice collectif clairement établi ; à quoi s'ajoute l'augmentation récente du tarif de la consultation des médecins libéraux dans un contexte de paupérisation de l'hospitalisation publique ; etc. Autant de manifestations d'une consternante propension à cliver et fragmenter la société française en attisant systématiquement les oppositions entre catégories au motif qu'il est nécessaire de fragiliser les résistances aux politiques antisociales. Aux risques et périls de la démocratie et de la république.

Tout semble donc se passer comme si, à la faveur du Grenelle II de l'environnement, il n'était pas possible pour cette droite-là de répondre au problème posé par la précarité énergétique sans sacrifier à cet atavisme déplorable dont elle est affligée et qui lui impose de satisfaire en priorité les besoins des groupes sociaux connus pour leur réceptivité à la rhétorique sarkozyste.

**Dans ce contexte, et sachant que le sort de l'UMP nous est finalement assez indifférent, nous nous inquiétons davantage du fait que des associations capitalisant la confiance d'une large proportion du public, a priori indépendamment de toute considération partisane, se soient embarquées dans cette galère alors qu'elles savent bien que quand on dîne avec le diable il vaut mieux se munir d'une longue cuiller.**

Quoi qu'on pense du rôle que les associations caritatives occupent actuellement dans la société française, le public leur accorde une confiance telle qu'elles deviennent de fait des acteurs politique au sens fort (qu'elles le veuillent ou non, et qu'elles l'assument ou le dénie n'y change rien). Pour ce seul fait, le rôle qu'elles ont accepté d'assumer dans ce mauvais coup ne peut être considéré comme un évènement insignifiant et doit être observé avec attention.

Il faudrait comprendre par exemple si les représentants de ces associations ont accepté par anticipation de répondre aux attentes du signataire de la lettre de mission<sup>2</sup>, et si ils ont pris ce risque au motif qu'il leur serait alors possible de « *faire avancer la cause des plus démunis* » ? Quand cette « *avancée de la bonne cause malgré tout* » est la grande affaire des associatifs du secteur caritatif, (au risque pour eux de se faire arracher au passage de pleines poignées de leur beau plumage éthique).

La possibilité d'une telle acceptation d'un mal pour un bien qui lui serait supérieur ne peut être écartée étant donné, d'une part, le profil des responsables de ces structures associatives qui s'inscrivent volontiers dans une perspective chrétienne, et, d'autre part, l'expérience accumulée par les mêmes qui ont payé pour apprendre, depuis longtemps, que la fonction et la place occupées par le mandant d'une expertise (dans ce cas un secrétaire d'Etat de gouvernement UMP qui ne saurait prétendre à la neutralité de la demande dont il est porteur) ne sont pas indifférentes en tant qu'elles prédéterminent fortement et les axes de la recherche et le type de résultat à produire<sup>3</sup> (manière de dire que ces experts associatifs savaient à qui ils avaient affaire et quel est le prix qu'il leur faudrait être prêts à acquitter pour obtenir que les intérêts des catégories de population qu'ils défendent soient examinées avec bienveillance).

La situation dans laquelle se sont trouvés les participants associatifs de ce groupe de travail n'est donc pas exceptionnelle. Ce qui est ennuyeux en revanche, c'est que s'agissant d'une mission de réflexion et de préconisation centrée sur la précarité énergétique réalisée à la demande d'un gouvernement de "droite décomplexée", les conséquences de ce jeu à trois bandes entre le demandeur, l'expert et la « *cause à faire avancer* » s'avèrent désastreuses.

---

<sup>2</sup> Il n'est pas très difficile de discerner ces attentes s'agissant d'un ministre issu d'un parti dont le discours ressassé *ad nauseam* consiste, à peu de choses près, en la glorification du mérite et la stigmatisation de l'assistantat (d'où il ressort que, à cette aune, les locataires qui sont supposés ne pas prendre de "risques" auraient moins de droit à la "sollicitude" de la puissance publique que des propriétaires qui, eux, ont fait un "effort". Selon un étrange retournement des valeurs jusqu'alors constitutives du "modèle social français" qu'il s'agirait désormais de « *raccrocher au monde* », ainsi que l'écrivait dans *Challenges* en juin 2007 l'idéologue néolibéral Denis Kessler).

<sup>3</sup> A titre d'illustration on se référera à la situation des consultants intervenant dans le champ du travail et qui savent bien que le fait de répondre à une demande patronale ou à celle des représentants des salariés -CE et CHSCT- n'a pas tout à fait la même signification ni les mêmes implications. Les choses n'étant pas très différentes dans le champ social où se manifestent tout aussi durement les conflits d'intérêt entre dominants-possédants et dominés-dépossédés (et on sait bien à laquelle de ces deux classes va la préférence de l'UMP).

Nier ce phénomène en s'abritant derrière le paravent de la neutralité et de la posture "à équidistance" du consultant affublé d'un "casque bleu" ne serait, à l'évidence, pas plus sérieux dans ce cas précis que dans toutes les autres situations dans lesquelles des experts sont appelés à intervenir dès lors que le sujet de leur étude contient une forte charge politique (et il ne serait pas très sérieux non plus de prétendre qu'une telle charge serait absente de ce dossier de la précarité énergétique qui se situe au point de convergence d'intérêts aussi opposés que peuvent l'être les exigences des entreprises commerciales de ce secteur au regard de leurs objectifs financiers et la satisfaction des besoins des populations à revenu modeste pour l'accès à un bien fondamental dont elle ne peuvent se priver sans dommage).

Tout bien considéré, et au-delà de la tristesse qu'il y a à constater que ces associations se sont fourvoyées dans ce guêpier, l'aveu d'un calcul tactique consenti en position de faiblesse par leurs représentants vis-à-vis des attentes supposées des mandants de cette étude vaudrait toujours mieux que d'avoir à entendre qu'ils n'ont tout simplement pas eu conscience de contribuer à **discriminer 1 000 000 de familles**, soit 40% des victimes de la précarité énergétique appartenant au 1<sup>er</sup> quartile des revenus, qui **habitent en secteur locatif privé ou public en zone urbaine et appartiennent à ces catégories qui, quand elles ne s'abstiennent pas, votent plutôt à gauche et ne rentrent pas par conséquent dans les critères de la « France de propriétaires » voulue par Nicolas Sarkozy** (cf. les discours de campagne présidentielle du candidat de droite en 2006-2007).

Alors que ces millions de personnes pour lesquelles ce rapport ne propose strictement rien en termes d'aide publique à l'amélioration de leur logement (zéro Euro à comparer aux deux milliards d'aides de l'Etat et des collectivités locales pour la réalisation de travaux dans les logements des "propriétaire occupants") sont soumis aux mêmes risques graves liés à la précarité énergétique ; risques que ce rapport décrit en termes d'effets cumulatifs, sanitaires et sociaux, qui concourent à la dégradation des logements, exposent à une surmortalité hivernale liée à des pathologies respiratoires frappant les personnes de plus de 50 ans et les jeunes enfants ainsi que le démontrent des études de l'OMS et conduisent à l'aggravation des autres problématiques sociales : « *vie sociale et morale difficile, isolement, désespérance, stress lié au froid, fatigue accrue, repli sur soi* ».

---

NB : Cette première partie de notre critique traite des propositions faites dans le seul registre des travaux d'amélioration de l'habitat.

Nous avons procédé à l'analyse de ces propositions en nous tenant strictement dans les limites du document étudié (dont une copie est jointe en annexe).

C'est aux bornes de ce document qu'il faut comprendre notre lecture et les critiques que nous présentons.

Nos observations sur les autres propositions du groupe de travail du Grenelle II sont présentées dans les deux chapitres suivants et s'appuient sur l'expérience acquise par l'association Droit à l'énergie-Stop aux coupures/69, créée à Lyon en 2006 et dissoute en 2008 conformément au projet initial qui consistait en la réalisation d'une enquête de terrain en vue de la production d'un rapport sur les situations de coupure d'énergie. (Ce rapport est téléchargeable sur [http://www.local.ATTAC.org/rhone/article.php3?id\\_article=1185](http://www.local.ATTAC.org/rhone/article.php3?id_article=1185) )

## **2. Une réflexion corsetée par l'acceptation *a priori* et sans réserve des lois du marché considérées comme un phénomène naturel.**

Au-delà du déplaisant constat d'un rôle équivoque que semblent accepter de tenir dans l'opérette sarkozienne des associations dont l'influence déborde le seul domaine du logement des défavorisés pour s'exercer dans la vie de la cité, en fonction de quoi elles occupent une position qu'il faut bien qualifier de politique et doivent s'attendre de ce fait à être observées attentivement et critiquées lorsque leurs choix les conduisent vers une limite qu'elles devraient s'interdire de franchir si elles veulent rester fidèles à leur discours public, il y a encore d'autres sujets d'étonnement dans la manière dont a été conduite cette affaire :

**La lecture de ce rapport le montre de manière frappante, le fait de s'être placé ainsi au service d'un gouvernement de droite (serait-ce dans l'espoir de le déborder dans le dernier virage) a interdit l'analyse rigoureuse des causes de cette précarité et orienté la définition des solutions proposées vers des options qu'on peine à prendre au sérieux.**

C'est une véritable autocensure qui s'observe chez ceux qu'on a connus plus pertinents et moins timorés et qui se manifeste de la manière la plus nette dans l'absence de toute tentative de penser les origines de cette précarité autrement que dans les termes d'un « *malheur* » auquel on ne pourrait rien. Peut-être est-ce là l'effet de ces concessions jugées nécessaires pour « *faire avancer la bonne cause en évitant les sujets polémiques* » dont on a déjà dit qu'elle caractérise ces professionnels de la solidarité. Quoi qu'il en soit, à lire le rapport qu'ils contribuent à produire, tout se passe comme si on était confronté à des tempêtes, ou des séismes, qu'il faut déplorer certes, mais qu'on ne pourrait absolument pas éviter. Moyennant quoi, en adoptant cette attitude, on ne s'interroge pas du tout sur ce qui est pourtant à l'oeuvre ici, comme dans bien d'autres domaines, et qui a nom « marché libre », que l'on évite soigneusement d'intégrer au champ de l'analyse tout au long des 52 pages de ce rapport (ce qui est en soi remarquable exploit). On voit ainsi nos experts associatifs poser à plusieurs reprises et très correctement des constats qui devraient les inciter à s'interroger sur les coûts sociaux, sanitaires et humains du libéralisme économique, on espère qu'ils vont en tirer les conclusions, et on constate qu'ils n'en font rien. Désespérant (et agaçant aussi à la longue).

Pour citer un exemple, s'agissant du secteur de l'énergie, nos explorateurs des angles morts du social où manquent et la lumière et la chaleur auraient pu s'intéresser au changement de statut des grandes entreprises de ce secteur qui adoptent un profil sans cesse plus marchand (EDF devenue une SA, GDF fusionnée avec le groupe Suez qui n'est pas exactement une société de bienfaisance, etc.), avec comme résultat catastrophique pour les plus démunis une hausse des tarifs de l'électricité décrite comme « *prévisible* », « *malheureuse* », voire plus que « *probable* », mais dont nos experts ne tirent jamais les leçons, voulant éviter, il faut le supposer, d'avoir à mettre en exergue la responsabilité politique de ceux qui favorisent cette évolution dont on finit par penser qu'elle est effectivement « naturelle ».

Ainsi va ce rapport du groupe de travail du Grenelle II, qui ne manque pas de relever à plusieurs reprises « *l'évolution prévisible des coûts de l'énergie* » (page 11), pour ensuite appréhender « *la disparition des tarifs régulés* » (page 17) et la « *tension probable des prix de l'énergie* » (page 29). Soit un tableau déprimant qui ne lésine pas sur l'emploi des couleurs les plus sombres de la palette pour noter que « *Devant l'importance de ce phénomène en France et des difficultés socio-économiques croissantes .../... la précarité risque malheureusement de se développer*<sup>4</sup> et d'emprunter de nouvelles voies échappant aux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics » (page 36).

---

<sup>4</sup> C'est nous qui soulignons.

**On en frissonne. Et on attend avec impatience les grandes mesures politiques, forcément politiques, qu'il faudrait prendre. Mais rien ne vient.**

Sinon, comme le révèle de manière frappante une analyse lexicographique de ce texte, la confirmation que c'est bien l'emploi de termes relevant du registre du « *malheur* », voire du pathos, articulés avec des propositions inscrites dans le répertoire de « *l'inévitable* » et du « *prévisible* » pour décrire la problématique de la précarité énergétique, qui crée les conditions de l'impossibilité de toute espèce d'interrogation sur ses causes, puisqu'elles seraient « naturelles », et permet encore et encore d'escamoter la critique de déterminants économiques et politiques qu'on s'acharne à rendre invisible.

**Le diagnostic est donc clair : nos valeureux experts ont fixé de part et d'autre de leur têtes bien pleines des œillères taillées dans le cuir le plus épais.**

C'est ce qui explique peut-être que pour faire illusion et éviter d'avoir à procéder à des copier coller en pompant sans autre forme de procès la documentation couleur fournie par les services de communication des grandes compagnies de l'électricité et du gaz, ils en arrivent à invoquer la charité des associations de bienfaisance (page 36) supposées suppléer aux carences de la puissance publique dont on devine qu'elle sera étroitement contrainte par cet autre regrettable phénomène météorologique qu'est le déficit des comptes de la nation. Encore une de ces fatalités dont les « *acteurs* » engagés dans la préparation de ce rapport se disent conscients (et c'est là qu'on imagine l'intense satisfaction ressentie par le premier ministre, qui a nommé le rapporteur de cette farce, et qui peut constater qu'il a eu vraiment la main heureuse en sélectionnant ces « partenaires » !)

Cette même propension à l'autocensure explique pourquoi les auteurs de ce rapport omettent d'indiquer l'état actuel des prix européens de l'électricité, ce qui aurait pourtant permis de quantifier, fut-ce par approximation, **le niveau que pourraient atteindre ces hausses de tarifs** dont on nous dit qu'elles seront inévitables et qu'elles mettront à mal l'équilibre de l'ensemble des dispositifs de réponse publique aux situations de précarité énergétique (page 11) avec notamment un impact redoutable sur les FSL mis en œuvre par des Conseils Généraux déjà exsangues.

Une telle information est pourtant aisément disponible et nous la donnons ici afin de combler cette lacune dans l'exposé de la situation étudiée par nos amis distraits :

**Prix TTC de l'électricité en centimes d'euro en 2008<sup>5</sup>**

<b>Pour les ménages</b>		écart	<b>Pour les entreprises</b>	écart
<b>France</b>	11,5		7,00	
Royaume Uni	14,3	+24%	10,00	+43%
Espagne	14,3	+24%	10,4	+49%
Belgique	18,8	+63%	11,3	+61%
Allemagne	20,9	+82%	11,5	+64%
Italie	22,3	+94%	14,6	+108%

Considérant que l'harmonisation des prix européens serait dépeinte ici comme un mouvement naturel (encore) du marché libre, et sachant que MM. Proglia (pour EDF) et Mestrallet (pour GDF Suez) n'ont aucune raison de se limiter à l'exemple espagnol (+24% tout de même), il y a lieu de penser que **les hausses vers lesquelles nous allons en France seront plutôt de l'ordre de +40%**. On conçoit que cette information revête une certaine importance s'agissant d'une réflexion sur les moyens d'éviter les situations de précarité énergétique.

<sup>5</sup> Source : Observatoire Ministère de l'Energie - décembre 2009

Voilà bien un constat propre à faire douter du bien fondé de la libéralisation du secteur l'énergie. Jusqu'à, pourquoi pas, imaginer d'**agir sur les prix pour leur régulation en vue de garantir l'accès de tous à ce bien fondamental** ? Fort heureusement, la commission du Grenelle II n'a pas cédé à cette facilité et s'est engagée résolument sur une autre voie.

**Les « chèques énergie » : une réponse libérale à un désastre causé par le libéralisme (où la boucle est bouclée) :**

Pour être complet dans l'analyse des propositions grenello-compatibles de ce rapport consacré à la précarité énergétique qui semble avoir été conduit de manière à éviter d'entrer en conflit avec les priorités idéologiques des dirigeants de l'UMP et les exigences des grandes entreprises de l'énergie domestique, il faut s'intéresser à la mesure phare dite du « **bouclier énergétique** ».

Ce « bouclier » (dont on se demande si son nom n'aurait pas pour but la banalisation de son homologue fiscal) **se compose d'une série de propositions aux limites de l'indécence visant à ouvrir des pistes de micro crédit plus ou moins "bonifié" visant à permettre aux ménages pauvres qui « peinent » à se convertir à « l'écocitoyenneté » de financer eux-mêmes les mises à niveau de leur logement** (page 27). Nous ne commenterons pas ces « solutions » de crainte de nous laisser entraîner à écrire des méchancetés.

Notre attention s'est portée en revanche sur une autre composante importante de ce « bouclier énergétique » qui conduit à la création de « **chèques énergie** » attribués aux ménages dépensant plus de 10% de leurs ressources pour leurs dépenses énergétiques domestiques (selon les critères retenus par consensus pour définir cette forme spécifique de précarité).

Si ces "chèques" ne dérogent pas aux principes d'égalité républicaine et paraissent moins scabreux que les priorités retenues pour l'attribution des aides publiques aux travaux d'amélioration des logements, ils ne sont pas moins discutables en tant qu'ils nous paraissent être **le type même de la réponse libérale tendant à rapprocher les pauvres du marché**<sup>6</sup>. Et ils deviennent plus discutables encore lorsqu'il apparaît (page 17) qu'ils pourraient se substituer à terme aux tarifs sociaux (TPN et TSS), jusqu'à envisager de leur attribuer une fonction compensatrice susceptible de **rendre socialement acceptable la disparition programmée des tarifs régulés de l'électricité**<sup>7</sup>. Sur ces bases, étant donné que cette mesure ne fera qu'atténuer très à la marge la pression financière liées aux dépenses d'énergie que supportent nos concitoyens victimes de la précarité énergétique, il faut nécessairement conclure que ce « bouclier » **n'a d'utilité qu'en tant qu'il agira comme un facilitateur de la libéralisation complète du secteur de l'énergie**. Ce que les auteurs de ces propositions semblent ne pas avoir compris ?

Plus fort encore, si on peut s'exprimer ainsi, **ces chèques seront une forme de subvention sur fonds publics versée indirectement aux entreprises privées**. C'est-à-dire, en dernière analyse, avec l'argent des usagers si ces chèques sont financés par la CSPE, ou avec celui des contribuables si on décidait de financer ce dispositif sur le budget de l'Etat. Dans ce dernier cas de figure on relève une nouvelle joyeuseté baroque qui consiste à faire financer cette subvention au marché par nos concitoyens les plus pauvres qui, si ils ne paient pas l'impôt sur le revenu, acquittent néanmoins au budget public, avec une constance digne d'éloge, et sur tous leurs postes de dépense quotidienne, une TVA au premier Euro et au même taux que celui applicable, par exemple, à l'heureux Henri Proglio que sa rémunération astronomique devrait mettre à l'abri des soucis d'impayé de ses factures de gaz...

---

<sup>6</sup> Rapprochement largement illusoire s'agissant de pauvres toujours plus pauvres et d'un marché "libéré" sur lequel les prix s'envolent littéralement...

<sup>7</sup> Rappel : les tarifs régulés s'appliquent encore en France et leur disparition pure et simple semble faire partie de ces mesures que même l'UMP hésite à annoncer par crainte d'avoir à en payer le prix politique. On conçoit alors l'intérêt qu'il y aurait à faciliter l'opération grâce à un écran de fumée fourni par ces « chèques énergie ».

Magnifique résultat de cette collaboration dans laquelle se sont engouffrées ces associations caritatives qui se retrouvent de ce fait assez éloignées de l'insurrection des consciences, voire de l'activisme humanitaire qu'elles revendiquent souvent.

On observera encore que ce type de collaboration pourrait avoir des effets collatéraux qu'elles n'auraient pas à regretter dès lors qu'elles se verraient attribuer une partie des 500 millions d'Euros d'ores et déjà "signés" par M. Sarkozy (cf. l'avant propos du rapport) destinés au financement des interventions sociales dans le secteur du logement aux fins de la réalisation de diagnostics sociotechniques des situations de précarité énergétique (cf. page 34).

Dans ce même registre de la misère (sans fin) des uns permettant le développement (durable ?) des activités des autres, nous avons reçu copie d'un mail adressé par de jeunes gens audacieux, qui se présentent comme des « *étudiants entrepreneurs* », et ont conçu un « *business plan* » (cela ne s'invente pas) visant à tirer parti du « *marché de la précarité énergétique* » (*sic*). Moyennant quoi ils souhaitent entrer en contact avec ce groupe d'experts. **En voilà qui ne se paient pas de mots (et qui confirment au passage que l'analyse de cette troublante affaire présentée dans ces pages n'est pas qu'une interprétation désobligeante produite par des syndicalistes soucieux...)**

### **3. Quid de l'indépendance d'un groupe de travail incluant les représentants des principales sociétés commerciales privées du secteur de l'énergie (EDF et GDF Suez) ?**

A ce point de notre analyse de ce volet du Grenelle II de l'environnement, il reste à rendre compte des effets de l'intégration des entreprises EDF et GDF Suez dans ce groupe de travail.

Cette particularité, qui nous semble poser un sérieux problème de méthode, a eu pour conséquence que les entreprises ont eu la possibilité d'être juge (elles ont orienté la réflexion et contribué à choisir ou écarter les pistes d'action) et partie (puisqu'elles tirent directement profit de la marchandisation de l'énergie, dont elles n'ont de cesse de réclamer l'extension à cor et à cri, avec pour effet d'exclure les ménages aux revenus modestes de l'accès à un bien fondamental, pour aboutir enfin aux manifestations les plus extrêmes de la précarité énergétique quand elles coupent l'électricité ou le gaz aux familles avec enfants en bas âge au mois de février, quand la température est négative. Ce qu'elles font sans faiblir, et avec une parfaite bonne conscience, comme nous l'avons constaté un trop grand nombre de fois pour qu'il soit possible d'en douter encore<sup>8</sup>).

A titre d'exemple de la manière dont s'est manifestée la présence continue de ces entreprises dans ce groupe de travail, nous citerons une contribution adressée mi-novembre 2009 par un cadre de EDF qui communique par mail les chiffres de coupures d'énergie effectuées par cette entreprise. Chiffres dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils sont un modèle de libre usage de la licence poétique par l'artiste puisque, à les lire, on découvre que, durant la période 2000 à 2008, ces interventions seraient passées de 800 000 (chiffre qui paraît étonnamment élevé si on se souvient que, à la fin des années 90, EDF avait difficilement 350 000 coupures annuelles) à moins de 100 000, dont 20 000 seulement consécutives à un impayé (le solde étant réalisé dans des logement inhabités). **Soit une baisse mirobolante du nombre de ces coupures de -97,5% entre 2000 et 2008 que rien dans les procédures en vigueur pour la gestion des incidents de paiement ou dans la conjoncture économique de notre pays ne peut expliquer.**

---

<sup>8</sup> Sur l'exposé des situations de précarité énergétique que nous avons observées voir notre rapport (ref. page 3)

Ces chiffres ont pourtant été annoncés avec aplomb et sérénité. Et personne n'a manifesté le moindre doute ni posé de question.

Si bien que les débats ont pu se poursuivre sans que ne soit plus interrogée la manière dont ces entreprises traitent leurs clients en difficulté, ce qui n'aurait pourtant pas été hors sujet s'agissant d'une réflexion sur la précarité énergétique.

Nous pourrions choisir bien sûr de manifester la même candeur. Mais, au risque d'être déplaisants, et c'est notre expérience au côté des personnes qui subissent ces coupures qui nous y contraint, car c'est à elles seules que va notre loyauté, il nous faut dire qu'il nous semble, de même qu'à tous les observateurs sérieux, que ces chiffres empruntent au registre du surréalisme et de l'imagination créatrice la plus échevelée. Et nous ajoutons que ces informations, qui minimisent étrangement la responsabilité de EDF, ne nous semblent pas recouper non plus les observations faites sur le terrain par les agents électriciens gaziers et les travailleurs sociaux (respectivement ceux qui réalisent les coupures et ceux qui reçoivent ensuite les ménages en détresse), qui ne nous disent pas avoir constaté une telle diminution du nombre des coupures d'énergie.

Nous ajoutons que ces chiffres ne recourent pas non plus les observations que nous avons consignées dans un rapport à la suite duquel, (c'est à savourer lentement), le même responsable national de EDF, qui nous recevait le 11 juin 2008 dans les bureaux lyonnais de cette entreprise, et qui nous y recevait précisément parce que nous lui avions préalablement adressé ce document, nous déclarait y avoir trouvé tant d'informations « *factuelles* » et précises qu'il souhaitait nous intégrer à un dispositif de suivi des coupures d'énergie dont il ne songeait pas alors à nier le caractère massif.

Dans le même esprit, nous avons vu avec surprise, et non sans inquiétude, dans la liste des membres de ce groupe de travail, des noms d'autres cadres de EDF ou de GDF Suez qui, lorsque nous les rencontrions en 2006 et 2007, niaient paisiblement l'existence d'un quelconque problème posé par les coupures d'énergie.

Nous nous demandons par conséquent comment ils vécurent les effets de la véritable révolution copernicienne qu'a dû être pour eux la découverte de la pauvreté et de ses conséquences à l'occasion de leur participation aux discussions de ce groupe de travail. Nous sommes notamment anxieux de savoir ce qu'ils pensent désormais de ces ménages qu'ils ont privé d'accès à ces précieux kilowattheures au motif, nous disaient-ils alors, « *qu'ils gèrent mal leur consommation* », « *qu'ils sont indéliçats ou négligents* » et qu'il est par conséquent nécessaire de leur faire tâter des « *vertus pédagogiques de la coupure d'énergie* » (toutes choses entendues au cours de rencontres avec ces cadres de EDF et GDF à Lyon).

Nous imaginons sans peine que ces repentis n'ont pu que recommander le renoncement définitif à ces pratiques barbares et que durant les débats de ce groupe de travail ils ont déployé la foi enthousiaste des convertis de fraîche date en faveur de toutes les utopies sociales. Où l'on voit que cet épisode du Grenelle II devient une belle histoire, vraiment.

Malheureusement, nous ne croyons plus depuis longtemps aux belles histoires et devons constater plus prosaïquement que la composition de ce groupe de travail, parce qu'il compte dans ses rangs de farouches partisans de la marchandisation de l'énergie, et parce qu'il traite une demande émanant de la droite la plus consternante que ce pays ait connue depuis longtemps, ne peut espérer échapper à quelques bordées de boulets rouges adressées par des militants associatifs et syndicaux que leur connaissance de ce dossier rend chatouilleux quand on tente de les convaincre que les vessies du Grenelle sont les lanternes qui éclaireront nos concitoyens plongés dans l'obscurité par décision des marchands d'électricité.

On le voit, nous n'avons pas aimé cette farce au cours de laquelle des entreprises responsables en bonne part d'une situation jugée « préoccupante » ont eu tout loisir de détourner systématiquement l'attention. Allant jusqu'à déclarer sans désespérer qu'elles n'accepteraient pas de mesures contraignantes, (du genre de celles qui entraveraient leur liberté de gestion de la « *relation client fournisseur* »), mais qu'elles consentiraient à être des « *partenaires* » si le Grenelle s'orientait vers des dispositifs incitatifs (comprendre « favorables à leur compte d'exploitation »).

On concevra encore, à ce stade, qu'il nous est difficile de ne pas ressentir une profonde mélancolie en songeant aux autres participants de cette foire pathétique, qui ont avalé tant de couleuvres de belle taille, et ont marchandé les espoirs des malheureux qui attendent encore quelque chose de l'Abbé Pierre...

### **Considération annexe en forme de conclusion :**

Le Grenelle de l'environnement apparaît comme une tentative, (déjà dépassée parce que manquée ?), de l'UMP, (ou du seul M. Sarkozy ?), d'annexion des thématiques écologiques jugées électoralement porteuses, au profit d'une droite jusqu'alors très productiviste (ce qui est en soi une intention audacieuse et conduit aux reculs de dernière minute qu'il est possible d'observer au moment où ce texte va arriver devant l'assemblée nationale – on se référera sur ce point aux récents développements des dossiers « pesticide » et « éolien » du GII).

Ce projet politique qu'est le « Grenelle II » constitue une gageure d'autant plus difficile que, pour réussir, la manœuvre nécessite de littéralement « faire les poches » de l'*Ecologie Politique* française, laquelle se situe jusqu'à présent nettement à gauche<sup>9</sup>, pour permettre ensuite une reformulation de droite de la question écologique en déconnectant *l'environnemental* du *social*.

Considérant l'orientation générale suivie sans désespérer par les gouvernements de droite que distingue leur opiniâtreté dans le démantèlement des protections sociales, on comprend aisément que ce désarrimage soit une condition *sine qua none* du succès. Or, et il ne faut y voir qu'une manifestation supplémentaire de la résistance du réel aux prescriptions qui lui sont assignées, ce « social » que l'on a tenté de sortir par la porte est aussitôt revenu par la fenêtre. Si bien qu'il a fallu le réinscrire au programme, avec pour conséquence la survenue des insurpassables contradictions néolibérales que l'inquiétant attelage d'associations humanitaires et d'entreprises privées réunies pour l'occasion rend plus cruelles encore.

Le constat de ces contradictions et de la nature politicienne du « Grenelle<sup>10</sup> » conduit déjà de nombreux « acteurs » à dire « *qu'il ne fallait pas y aller* » (on compatit sincèrement).

Nos amis du secteur associatif intervenant dans le champ du logement vont peut-être tirer la même leçon ? Il sera alors temps de replacer l'ouvrage sur le métier pour affronter enfin la précarité énergétique dans ses déterminants économiques. Quitte à remettre en cause frontalement les inacceptables prétentions du marché à l'irresponsabilité.

**Jusqu'à imaginer le retour à l'idée toujours actuelle d'un Service Public de l'énergie ?**

Alan Ioffreda (ancien responsable de l'association « Droit à l'énergie - Stop aux coupures/69 ») - **Contact : alan.ioffreda@laposte.net** - Lyon, avril 2010

<sup>9</sup> En dépit de l'influence exercée par des personnages médiatiques du calibre d'un Nicolas Hulot ou de Yann Arthus Bertrand dont le discours présenté comme apolitique masque une intention moins neutre.

<sup>10</sup> On notera que l'emploi du nom de « Grenelle » pour désigner les bricolages politiques de la droite française n'est pas sans arrière-pensée. Il s'agit, là encore, d'une tentative visant à l'effacement de la mémoire du mouvement social dans ce pays, et particulièrement celui qui imposa des hausses de salaire de 30% à un patronat réduit à *quia* au terme des grandes grèves de 1968. L'année 1968 étant, comme on le sait depuis le début de ce quinquennat, la bête noire d'une droite revancharde et d'un patronat réactionnaire qui exploite à fond les opportunités offertes par la conjoncture économique et politique.